

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 19 SEPTEMBRE 2016 À 09 HEURES

Syndicat mixte pour le SCOTERS
13 rue du 22 novembre à Strasbourg

Présents : Jacques BIGOT, Claude KERN, Eric KLÉTHI, Anne-Pernelle RICHARDOT, Justin VOGEL, Jean-Marc WILLER

Absents excusés : Yves BUR, Bernard FREUND, Alain JUND, Etienne WOLF

29-2016 Modification simplifiée n°1 à Sermersheim

L'agence départementale d'ingénierie publique a transmis, pour avis au Syndicat mixte pour le SCOTERS, un dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Sermersheim, mis à disposition du public du 16 août au 15 septembre 2016.

Description de la demande

Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Sermersheim a pour objectif d'offrir l'opportunité aux exploitations agricoles existantes de se développer selon une morphologie déjà existante, en prenant en compte la proximité avec les zones urbanisées, et en contrôlant leur impact sur ces secteurs.

Il s'agit donc de créer un sous-secteur Ad de 2,3 ha pour répondre à ces besoins. Un périmètre de réciprocité de 50 m est projeté depuis la limite parcellaire. Par ailleurs, l'OAP de la zone IIAU proche prévoit une zone tampon au contact du sous-secteur Ad.

Les impacts environnementaux, les nuisances sur les espaces urbanisés et sur le paysage sont faibles.

Le projet au regard du SCOTERS

La commune de Sermersheim est membre de la Communauté de communes de Benfeld et environs.

Le SCOTERS vise à ménager des secteurs agricoles constructibles. Aussi, afin de garantir aux agriculteurs des conditions d'exploitation satisfaisantes, les documents d'urbanisme doivent prévoir des secteurs agricoles constructibles, si possible concertés avec les communes voisines. Les sorties d'exploitations agricoles seront limitées géographiquement à ces secteurs.

La localisation de ces secteurs doit être compatible avec les enjeux du maillage écologique du territoire, des axes à enjeux environnementaux multiples et des zones écologiques ou paysagères sensibles. Elle doit être en outre pertinente pour le fonctionnement du village (visibilité, positionnement par rapport aux vents dominants,...), ses possibilités d'extension et pour le fonctionnement agricole (disponibilité foncière, localisation par rapport aux réseaux, potentiel d'évolution,...).

Analyse au regard du SCOTERS

Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Sermersheim vise à garantir aux agriculteurs des conditions d'exploitation satisfaisantes, en créant un sous-secteur dans lequel l'activité d'élevage sera possible.

La localisation du projet ne remet pas en cause le maillage écologique et tient compte des zones urbanisées ou à urbaniser.

*Le Bureau syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
décide de faire part de l'avis suivant :*

Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCOTERS, le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Sermersheim n'appelle pas de remarque particulière.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le **30 SEP. 2016**
La publication le **30 SEP. 2016**
Strasbourg, le **30 SEP. 2016**



Le Président
Jacques BIGOT